lycée des métiers brise-lames

parcoursup Entrez dans l'enseignement supérieur

BTS CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre des actions suivantes : Actions de formation Centre de Formation des Apprentis

BTS Tourisme

Format proposé
- ▶ APPRENTISSAGE
- ▷ EN INITIAL HORS CONTRAT

Le titulaire du BTS tourisme est un professionnel qui informe et conseille les clients français et étrangers sur des prestations touristiques. Il est capable d'en finaliser la vente et d'en assurer le suivi commercial. Il crée et promeut des produits touristiques ; accueille et accompagne des touristes. Enfin il collecte, traite et diffuse l'information en lien avec le secteur du tourisme. Le BTS Tourisme, créé en 2012, est issu de la fusion du BTS AGTL (Animation et gestion touristique locale) et VPT (Vente et production touristique).
La réforme de 2019 s'inscrit dans une logique de présentation du référentiel en blocs de compétences et actualise le contenu des savoirs afin de répondre à l'évolution des emplois et aux besoins des métiers et filières.

Objectifs de la formation :

Gestion de la relation clientèle touristique :
- Gérer l'espace d'accueil
- Conseiller et vendre les prestations touristiques
- Assurer le suivi de la clientèle
- Accompagner les touristes

Élaboration d'une prestation touristique :
- Cadre organisationnel et juridique des activités
- Mercatique
- Conception de prestation touristique

Gestion de l'information touristique consiste à assurer la veille, le traitement, la diffusion et la conservation de l'information.

Le programme :

Matières dispensées au sein du centre	1ère Année	2ème Année	Total Heures
Culture générale et expression	50	50	100
Communication en langue vivante étrangère :			
Langue A : anglais	50	50	100
Langue B : (1)	50	50	100
Gestion de la relation clientèle touristique	70	60	130
Tourisme et territoire	70	70	140
Elaboration d'une prestation touristique : • Cadre organisationnel et juridique des activités • Mercatique • Conception de prestation touristique	135	115	250
Gestion de l'information touristique : • Information et multimédias • Information et tourismatique	70	70	140
Atelier de professionnalisation	40	60	100
Controles partiels révisions	70	70	140
Total Année en Contrat de Professionnalisation	**605 H**	**595 H**	**1200 H**
Accompagnement au projet professionnel	70	80	150
Total Année en Contrat d'Apprentissage	**675 H**	**675 H**	**1350 H**

(1) : espagnol

Prérequis :

Le BTS Tourisme est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat : baccalauréat général, technologique et professionnels (service à la personne, tourisme/hôtellerie/restauration, domaine tertiaire). L'inscription en BTS nécessite obligatoirement l'obtention d'un Baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé dans le RNCP au niveau IV, ou d'un diplôme reconnu conjointement par la France et un Etat partenaire.
La maîtrise de deux langues étrangères (dont l'anglais) est obligatoire pour postuler.

Compétences et qualités requises

Ouverture d'esprit, curiosité, goût du contact et maîtrise informatique sont des atouts qui seront exploitées durant vos études. Avoir une bonne culture générale, en particulier en histoire et en géographie et disposer de compétences en matière de communication écrite et orale seront également des éléments à l'étude de votre candidature.

Durée de la formation

Pour les BTS dans notre lycée, la durée de la formation est de 24 mois pour un total de 1350 heures pour l'apprentissage et de 1860 heures en initial.

Rythme d'Alternance : 2 Jours en Formation / 3 Jours en Entreprise par semaine.

Accès et périodes d'inscriptions :

Il est INDISPENSABLE et OBLIGATOIRE de formuler vos vœux via PARCOURSUP (plateforme mise en place par le ministère de l'Enseignement Supérieur) y compris dans le cas d'une réorientation professionnelle ou après des études supérieures ou en université.
L'accès à la formation est validé après une étude sur dossier, voire tests et/ou entretien.
La période d'inscription s'étend du 1er Mars de l'année en cours jusqu'à 3 mois qui suivent le début de la formation prévu entre le 1er et 4 septembre de chaque année.

Coût de la formation

Pour un BTS en alternance, le cout de la formation est pris en charge par l'employeur via l'OPCO auquel l'entreprise est rattachée. Nous appliquons le niveau de prise en charge (NPEC) défini par la branche professionnelle en accord avec France COMPÉTENCES.
Durant la formation l'apprenti bénéficie de plusieurs avantages ainsi que d'une rémunération basée sur un pourcentage du SMIC.
En initial, les frais de scolarité s'élèvent entre 3 000 € et 4 000 € par an, suivant les BTS (se renseigner auprès du Lycée).

Les débouchés/exemples de métiers

Le titulaire du BTS Tourisme peut trouver du travail en tant que conseiller voyages, forfaitiste, agent réceptif, guide accompagnateur, conseiller en séjour, chargé d'animation numérique du territoire, responsable d'accueil …

La poursuite d'étude est également envisageable à l'issue du BTS :

- Licence pro mention guide conférencier
- Licence pro mention métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques
- Licence pro mention métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires
- Licence pro mention métiers du tourisme et des loisirs
- Licence pro mention tourisme et loisirs sportifs

V.2022.01-001 DG

BTS Tourisme

En savoir un peu plus...

Passerelles possibles et positionnement pour entrée en formation

- Si vous avez déjà un diplôme équivalent au BTS, ou bien si vous pensez avoir validé certaines épreuves, sachez que vous pouvez conserver le bénéfice d'épreuves ou d'unités où les notes sont supérieures ou égales à 10/20. La durée de validité d'un bénéfice est de cinq ans à compter de sa date d'obtention.
  Sachez que vous pouvez également obtenir des dispenses par équivalences. Dans ce cas il est nécessaire de réaliser une procédure de positionnement qui doit prendre place au début du cycle de formation. Cet aménagement doit intervenir avant la signature de la convention ou du contrat. Un positionnement réglementaire est possible, c'est un acte qui vise à aménager la durée de formation des candidats en fonction de leurs études, de leur expérience professionnelle ou des diplômes détenus. Le positionnement a pour objet de fixer la durée de formation qui sera requise lors de l'inscription à l'examen.
- Entrée en formation sans employeur : sous réserve de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible, vous pouvez obtenir un statut de STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. Ce statut s'applique pour les candidats n'ayant pas encore trouvé d'entreprises et qui aspirent à se former en apprentissage (ATTENTION : délai de 3 mois accordé pour trouver un employeur). Dans cette hypothèse, vous pouvez intégrer la classe des apprentis.
- Entrée en année 2 possible (Sous réserve d'avoir réalisé 675 heures en année 1 et de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible) : en cas de redoublement ou de changement de centre de formation.

L'accompagnement et le suivi en entreprise :

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE pour trouver son entreprise avant le début de la formation est réalisé grâce aux Ateliers de Recherche d'Entreprises (ARE) de Provence Formation. Ces ateliers peuvent être hebdomadaires ou bimensuels, ils offrent à chaque jeune pré-inscrit un soutien, des méthodes et des conseils (CV, entretien d'embauche, stratégie de prospection…) pour affiner son projet professionnel et trouver son employeur en alternance.

*** en alternance**

Ils sont assurés durant la période de formation par un tuteur nommé au sein de l'entreprise et un formateur du centre. Ce suivi a pour objectif de permettre au jeune salarié de capitaliser la formation reçue et de se stabiliser au sein de son équipe. Il s'appuie sur la mise en place d'un livret de suivi en entreprise, basé sur des entretiens de tutorat réguliers et des visites en entreprise.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Provence Formation privilégie le FACE A FACE PEDAGOGIQUE. Le recours à la formation à distance reste une exception en cas de circonstance exceptionnelles (absences d'un formateur / mesures imposées par l'Etat ou le Rectorat…)
A noter : l'utilisation des plateformes numériques (ex : TEAMS) est encouragée pour permettre aux formateurs de déposer leurs cours en ligne, ainsi que des exercices pédagogiques

Équipe constituée de professeur de l'Éducation Nationale et de formateurs professionnels :

- Travail pédagogique interdisciplinaire
- Cours théoriques, travaux pratiques, travaux dirigés, mises en situations professionnelles

Modalités d'évaluation :

Les évaluations sont de deux natures :

- Les évaluations mises en place à intervalles réguliers, réalisées par les formateurs dans leurs matières respectives
- Les Partiels (ou BTS BLANCS) qui ont lieu 2 fois par an, durant une semaine entière, (dans les conditions de l'examen final, en y appliquant les mêmes coefficients)

La moyenne obtenue en combinant ces deux types d'évaluation permet de noter l'apprenti/e et de constituer une moyenne, notée sur le bulletin trimestriel.

V.2022.01-001 DG

Accessibilité :

Un candidat en situation de handicap peut entrer dans nos sections en apprentissage, il n'y a pas de limite d'âge dès lors que vous avez une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Tout employeur, privé ou public, entreprise, association, profession libérale peut conclure un contrat d'apprentissage avec un apprenti en situation de handicap (avec la mise en place d'un P.A.P : Projet d'Accompagnement Personnalisé).

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une décision administrative que l'on peut demander à la MDPH : elle ouvrira un certain nombre de droits à la personne qui en bénéficie.
Vous pouvez joindre l'un de nos référents handicaps mobilisés sur l'alternance pour vous conseiller, en contactant le lycée dispensant la formation qui vous intéresse.

Inscriptions à l'examen final :

Le BTS (Brevet de technicien Supérieur) est un diplôme de l'Éducation Nationale qui doit être validé par le passage d'un examen. Il s'agit d'un diplôme national de l'enseignement supérieur classé au niveau 5 du cadre national des certifications.

Les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous la forme globale à l'issue de leur formation, sauf dérogation qui peut être accordée par le recteur de région académique pour les candidats bénéficiant des dispositions du troisième alinéa de l'article D. 643-6, de l'article D. 643-7 ou de l'article D. 643-8.

Les inscriptions pour le passage de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur sont généralement ouvertes de mi-octobre à mi-novembre pour des épreuves se déroulant en mai-juin de l'année suivante. Elles sont réalisées par le service vie scolaire de notre établissement. Elles se font en ligne sur le site de l'académie par le Lycée de Provence Formation.

V.2022.01-001 DG

Centre Brise-Lames Route de la Vierge - 13500 Martigues
Téléphone : 04 42 49 00 49 – e-mail : briselames@provence-formation.com